

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5771**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Master professionnel Sciences Humaines et Sociales, Mention Cultures et Sociétés, Spécialité Gestion des Patrimoines Architecturaux et Artistiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Direction générale de l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP), Université de Bretagne Occidentale - Brest	Président de l'université de Bretagne Occidentale - Brest, Recteur de l'académie de Rennes

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs, 342 Développement et protection du patrimoine culturel

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qui peut être chargé de valoriser des patrimoines et des sites patrimoniaux, de gérer des structures et établissements culturels, publics, associatifs ou privés. Il peut également concevoir des événements et des produits culturels ainsi que des produits touristiques à contenus culturel et patrimonial.

Le diplômé peut aussi être en charge de la protection et de la mise en valeur du patrimoine, de l'élaboration et du montage d'une exposition, de la réalisation des audits de satisfaction.

Dans l'exercice de ces activités le diplômé mobilise des compétences dans le domaine de la médiation et de l'animation, il est capable d'appréhender les publics et de diagnostiquer des besoins, de créer et d'utiliser les outils de la médiation et de l'animation, de pratiquer l'animation patrimoniale auprès des publics handicapés et des publics culturellement fragilisés, d'évaluer ces outils par rapport à l'objectif recherché.

Dans le domaine de la valorisation et de la muséologie, il est capable de réaliser le diagnostic d'un territoire, d'un site dans l'optique de la conceptualisation d'un projet culturel ou patrimonial. Il peut aussi concevoir des projets visant à mettre en valeur un site patrimonial ou une collection, concevoir une stratégie marketing ou encore réaliser, gérer et améliorer des sites internet.

Dans le domaine de l'inventaire et de la conservation, le diplômé peut réaliser l'inventaire des patrimoines matériels et immatériels et des collections, gérer des réserves. Il peut aussi appliquer les mesures de conservation préventive, de conditionnement et de restauration des collections et des patrimoines (bâti, industriel, naturel, artistique...).

Dans le domaine de la Gestion des sites patrimoniaux et des événements culturels, le titulaire du diplôme peut être chargé d'assurer la gestion financière d'une structure ou d'un événement, de rechercher des moyens financiers, d'utiliser les logiciels comptables, de lire et d'exploiter les documents de synthèse, d'évaluer les sources de financement et de déterminer la rentabilité des investissements.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le diplômé peut exercer dans les domaines du patrimoine et de la culture, du tourisme, de l'animation, de la médiation et de la gestion.

Il peut occuper un poste d'Animateur du patrimoine, d'Animateur d'activités culturelles et patrimoniales, d'Attaché ou assistant de conservation du patrimoine (concours), de Chargé de missions culturelles, de Gestionnaire ou Organisateur d'événements culturels et patrimoniaux, de Médiateur culturel, d'Agent de développement culturel local, de Consultant dans un bureau d'études, de Gestionnaire de sites patrimoniaux.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1602 : Gestion de patrimoine culturel

G1102 : Promotion du tourisme local

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

K1802 : Développement local

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Dans le cadre d'une formation se déroulant sur 4 semestres, la certification s'obtient après une évaluation sur les unités d'enseignements suivantes :

Semestre 7 : 6UE/30ECTS

UE1 : Outils méthodologiques

UE2 : Patrimoines scientifiques et technologiques

UE3 : Histoire

UE4 : Droit - Gestion

UE5 : Législation et Statut du Patrimoine

UE6 : Histoire de l'Art

Semestre 8 : 6UE/30ECTS

UE1 : Communication (fondamentale) (4 ECTS)

UE2 : Animation et Médiation culturelles (fondamentale) (4 ECTS)

UE3 : Histoire de l'Art (fondamentale) (4 ECTS)

UE4 : Muséologie (fondamentale) (4 ECTS)

UE5 : Patrimoine urbain et maritime (fondamentale) (4 ECTS)

UE6 : Stage et Projet professionnel (fondamentale) (4 ECTS)

Semestre 9 : 6UE/30ECTS

UE1 : Langues vivantes et Expression (fondamentale)

UE2 : Comptabilité et Gestion (fondamentale)

UE3 : Communication et Management (fondamentale)

UE4 : Histoire de l'Art (fondamentale)

UE5 : Muséologie (fondamentale)

UE6 : Histoire et Patrimoine (fondamentale)

Semestre 10 : 1UE/30ECTS

UE1 : Stage de 20 semaines

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 (J.O. du 27 avril 2002)

Décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 (J.O. du 8 avril 2002) relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 6 décembre 2005 relatif aux habilitations de l'Université de Brest à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Observatoire des parcours de formation et d'insertion professionnelle de l'Université de Bretagne Occidentale

<http://www.univ-brest.fr/suaaip/>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-brest.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Bretagne Occidentale - Brest : Bretagne - Finistère (29) [Brest]

Brest

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Brest, Quimper, Morlaix

Historique de la certification :

Depuis sa création en 2002, l'IUP Métiers du Patrimoine est formé de deux entités constituant des départements de leurs universités respectives, l'Université de Bretagne Occidentale et l'Université de Bretagne Sud.

La formation Métiers du Patrimoine a été cohabilitée par un arrêté du Ministère de l'Education Nationale en date du 25 octobre 2002 et définissant deux filières :

- la filière Animation et Valorisation des Patrimoines architecturaux et artistiques développée par l'Université de Bretagne Occidentale à Quimper,
- la filière Politiques patrimoniales et Développement culturel développée par l'Université de Bretagne Sud à Lorient.